



RAPPORT ANNUEL 2023

Compte financier Unique 2023

Ville d'Issy-les-Moulineaux – Conseil municipal du 4 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20240404-dcm2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LES RESULTATS FINANCIERS	5
LE FONCTIONNEMENT	7
Les dépenses :	7
Les recettes :	9
L'INVESTISSEMENT	12
Les dépenses d'investissement	12
Le financement de l'investissement	14
LA DETTE	17

INTRODUCTION

Le compte financier unique

Comme en 2022, l'exercice 2023 donne lieu à l'adoption du Compte financier Unique en lieu et place des précédents compte de gestion et compte administratif.

Cette expérimentation menée par la DGFIP et pour laquelle Issy-les-Moulineaux s'est portée volontaire a vocation à devenir, à terme, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Compte Financier Unique retrace les opérations comptables réalisées sur l'exercice 2023. Il rend compte de l'exécution du budget 2023 adopté par le Conseil Municipal et amendé par une décision modificative, également approuvée au cours de l'exercice 2023.

Un objectif de redressement

Grâce aux efforts de gestion qui ont permis de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement, la ville a pu financer son programme d'investissement sans souscrire de nouveaux emprunts. Les investissements ont été financés grâce à l'épargne générée, aux subventions des partenaires de la ville, et de manière minoritaire, par le reliquat d'un emprunt souscrit en 2022.

Après un recul des résultats en 2021, l'objectif de l'exercice 2023 était posé : reconstituer les excédents afin de financer les investissements, sans être totalement dépendant du recours à l'emprunt, dans un contexte où les taux d'intérêts restent élevés.

Le financement des budgets futurs

Les résultats sont déterminés en collaboration avec le comptable public, concomitamment à la préparation budgétaire. Ils ont été repris par anticipation dans le cadre du budget primitif 2024 et participent à l'équilibre budgétaire.

**L'objectif de l'exercice 2023 a été de reconstituer les excédents financiers
afin de financer le programme d'investissement futur.**

Act. 152 - Date de réception préfecture :
092-219200409-20240404-dcm2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

LES RESULTATS FINANCIERS

Les résultats sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réalisées	175 528 522,99	27 154 078,00
Dépenses réalisées	163 590 146,19	26 600 506,57
Solde réalisation de l'exercice	11 938 510,07	553 571,43
Résultat antérieur reporté	13 109 510,87	15 777 332,70
Résultat de cloture	25 047 886,87	16 330 904,13
Solde des restes à réaliser	0	-2 463 810,43
Résultat net	25 047 886,87	13 867 093,70

L'excédent de fonctionnement cumulé s'établit à 25 M€ en 2023 contre 14 M€ en 2022. Ce redressement est le résultat du travail mené sur la maîtrise des dépenses conjugué à une fiscalité dynamique.

L'excédent d'investissement s'établit 13,8 M€ après intégration des restes à réaliser. Le solde de la section se présente juste à l'équilibre à la clôture, sans prélever sur l'exercice précédent, contrairement à 2022.

Le résultat net global est en progression de 41 %. Il est passé de 27,6 M€ à 38,9 M€.

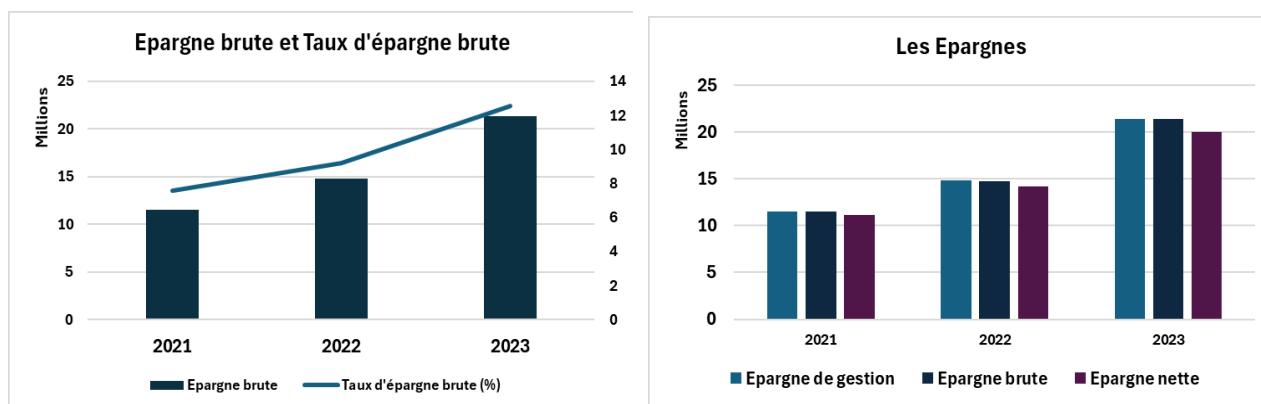
Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20240404-dcm2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

LES EPARGNES DE GESTION

Les épargnes sont des outils de gestion qui permettent d'apprécier la santé financière d'une collectivité. L'**Epargne brute** matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement. Le **Taux d'épargne brute** indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Traditionnellement, ce ratio doit être compris entre 8% et 15% pour être satisfaisant. L'**Epargne nette** exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible.

Le tableau et les graphiques ci-dessous illustrent la progression des épargnes de gestion sur les 3 derniers exercices.

	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	151 466 228	165 544 842	175 525 150
Epargne de gestion	11 497 314	14 799 016	21 431 270
Epargne brute	11 497 314	14 790 356	21 370 533
Taux d'épargne brute (en %)	7,59 %	9,29 %	12,54 %
Epargne nette	11 150 955	14 185 551	20 056 987



L'épargne nette en 2023 s'élève à 20 M€ contre 11 M€ soit une évolution de 79%. En 2023, l'écart se creuse sensiblement entre l'épargne brute et l'épargne nette du fait du remboursement du capital de la dette qui a évolué à la hausse depuis 2022.

Le taux d'épargne s'élève à 12,54 %. Il est en hausse sur les 3 derniers exercices et il reste dans un niveau satisfaisant.

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20240404-dcm2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

Le tableau ci-dessous permet de dresser l'état des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au compte financier unique 2023, ventilées par chapitre comptable :

En M€	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	% de réalisation	CFU 2022	CFU 2023/ CFU 2022
Charges à caractère général	43	36,8	85,6 %	35	4,8 %
Les dépenses de personnel	50	48,6	97,3 %	48	1,31 %
Atténuation de produits	8,9	8,9	99,6 %	8,4	5,93 %
Autres charges de gestion courante	54,9	52,8	96 %	52,7	0,13 %
Charges financières	0,07	0,06	91 %	0,02	285 %
Charges exceptionnelles	1,8	1,5	83 %	0,04	3 104 %
Dotations aux amortissements et provisions	0,5	0,5	100 %	0,1	266 %
TOTAL	159,2	149	93,6%	144,4	3,27 %

A la clôture de l'exercice 2023, le taux de réalisation des crédits budgétés est de 93,6%.

Au global, les charges à caractère général augmentent de 4,8% par rapport à 2022. Cette évolution résulte de l'inflation dont les effets ont touché également l'exercice 2023. Pour rappel, en 2022, ce chapitre avait subi les effets de l'inflation avec une hausse de 7%. En 2023, cette augmentation a été contenue grâce aux efforts de gestion menés par l'ensemble des délégations.

Les dépenses de personnel affichent un taux de réalisation de 97,3%. Les dépenses de personnel ont été affectées par deux principaux facteurs en 2023. En premier lieu, les mesures de soutien au pouvoir d'achat ont conduit à la revalorisation du point d'indice à hauteur de 5% au 1er juillet 2023, et à l'attribution de points supplémentaires. Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été versée en décembre aux agents dont le salaire brut mensuel est inférieur à 3250 €. Le taux de remboursement des abonnements de transport

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20240404-dcm2-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

a également été porté à 75% au 1er septembre 2023. Toutefois, les difficultés de recrutement ont limité la hausse de la masse salariale. Certains métiers à forte technicité ou à forte tension sur le marché du travail peinent à trouver des candidats.

Le chapitre des **atténuations de produits** atteint 8,9M€. Il est en augmentation de 5,9% par rapport à 2022, suite à l'augmentation du FSRIF. Ce chapitre intègre également les dépenses relatives à la contribution de la Ville au FPIC et à Île-de-France Mobilité.

Les **autres charges de gestion courante** restent stables en 2023 (+0,1%). La baisse des dépenses de subventions a limité la hausse du FCCT. Par rapport à 2022, le FCCT a augmenté de 883 K€ du fait de la composante fiscalité. Ce chapitre enregistre principalement les dépenses suivantes :

- _ le FCCT : 32 695 510 €
- _ les subventions aux associations : 13 718 682 €
- _ la subvention du CCAS : 3 007 000 €

Les **charges exceptionnelles** sont en forte progression sur l'exercice du fait d'écritures de régularisation d'un exercice sur l'autre. Ces écritures ont été compensées par ailleurs en recettes.

Enfin, les **frais financiers** constitués principalement du remboursement des intérêts de la dette sont en augmentation car ils intègrent désormais les emprunts souscrits en 2022.

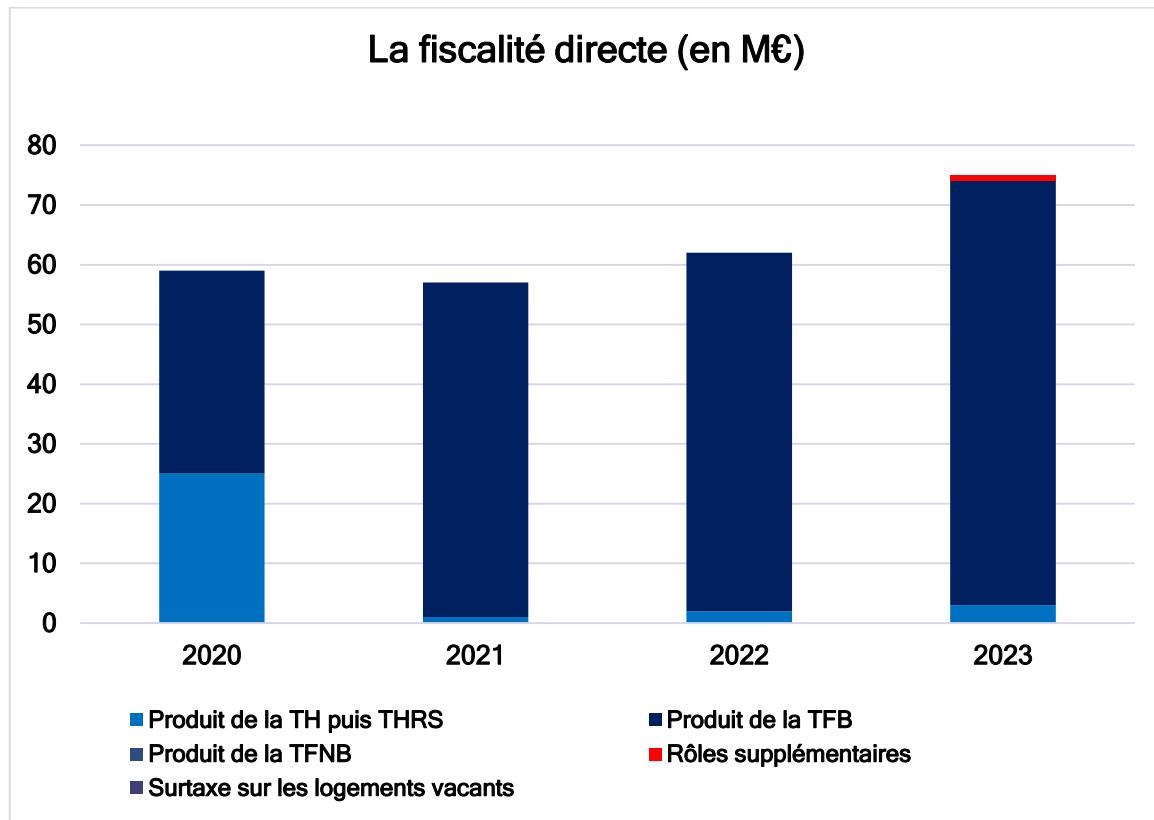
Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20240404-dcm2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Les recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville ont augmenté en 2023. Elles s'élèvent à 175,5 M€ hors résultat antérieur reporté, soit une hausse de 6% (+10M€) par rapport au CFU 2022 en raison principalement du dynamisme de la fiscalité.

En M€	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	% de réalisation	CFU 2022	CFU 2023/ CFU 2022
Atténuation de charges	1,7	1,6	96 %	1,8	-11,1 %
Produits des services	8,6	8,3	96 %	8,7	-4,4 %
Impôts et taxes	59,9	60,1	100 %	59,9	0,4 %
Fiscalité locales	84,4	84	100 %	71,3	17,9 %
Dotations et Participations	8,4	10,3	122 %	10,7	-3,85 %
Autres Produits de gestion courante	4,7	4,6	99 %	6,5	-28,5%
Produits financiers	1,2	1,3	96 109 %	0,16	680 %
Produits exceptionnels	0	5	-	6,3	-20 %
Reprise provisions semi-budgétaires	0	0,3	-	0,2	16,2 %
Autres	0,007	0,003	44 %	0,01	-69 %
TOTAL	168,8	175,5	104 %	165,5	6,02

La fiscalité locale est le poste de recettes qui a connu la plus forte augmentation en 2023 avec une hausse de 17,9%.



Cette évolution est le résultat d'une combinaison de plusieurs facteurs :

- Un coefficient de revalorisation particulièrement élevé à +7,1% en raison de l'inflation constatée en 2022 ;
- L'augmentation du taux de TFB ;
- Le dynamisme physique des bases fiscales.

Les autres recettes fiscales ont également connu des variations :

- Une baisse significative du produit des droits de mutation qui s'établit, au 31/12/2023 à 5M€ contre 7,2M € en 2022 en raison du contexte du marché de l'immobilier ;
- Une progression notable des recettes perçues au titre de la taxe de séjour qui s'établissent à 1,4 M€ (rattachements compris) ;

Le chapitre des impôts et taxes qui regroupent l'encaissement de l'attribution de compensation (59,9M€) et la taxe communale sur les déchets (0,6M€) reste stable.

Le produit des services et du domaine est en baisse de 4 % sur l'exercice 2023. La principale raison de cette diminution est un rétablissement en 2023 du niveau de recettes habituellement perçu au titre des droits d'occupation du domaine public. En 2022, ces recettes sont exceptionnellement élevées en raison de l'opération « cœur de ville ».

032219200409-20240404-dom2.DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Les dotations et participations ont baissé de 0,4 M€ soit -3,85 %. Le niveau des dotations récurrentes reste stable par rapport à 2022. La dotation forfaitaire reste proche de 0€. La baisse sur ce chapitre s'explique principalement par le fait que la ville a bénéficié de l'encaissement exceptionnel de deux recettes en 2022 : l'avance relative au « filet de sécurité » pour un montant de 423 K€, ainsi que l'encaissement d'une recette exceptionnelle de 1,3 M€ liée au COVID. La perte de ces recettes exceptionnelles est compensée par le rattachement sur le bon exercice des recettes issues de la Caisse d'Allocations familiales. En 2023, la ville a encaissé le solde de 2022, l'avance et le solde de 2023.

Enfin, les produits spécifiques s'élèvent à 5M€ du fait de la cession de 50 % des parts sociales détenues au sein de la Caisse d'Epargne Ile de France.

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20240404-dcm2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

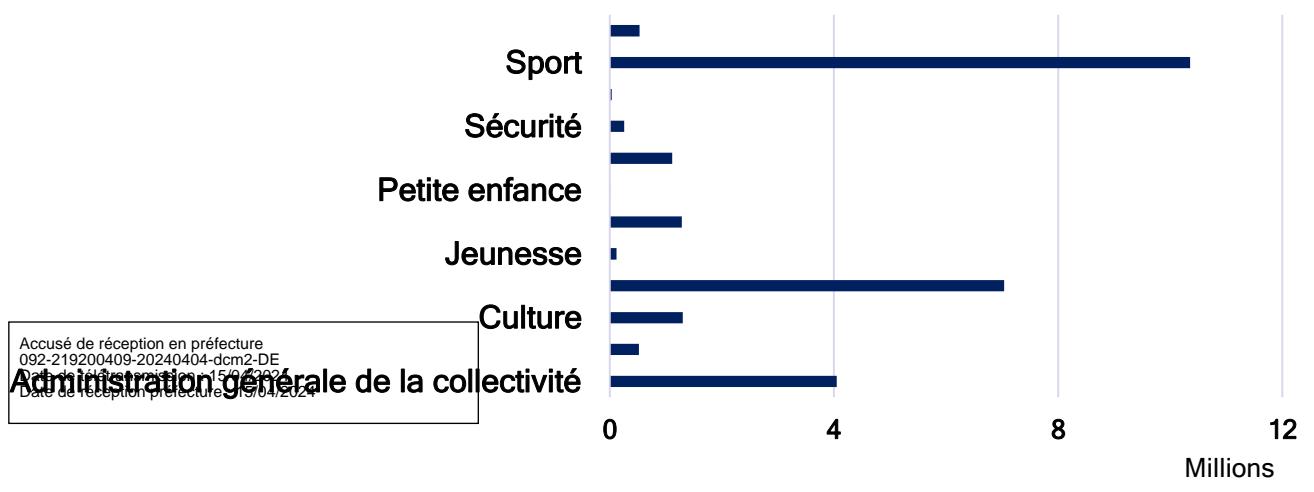


Après une année exceptionnelle en 2021, les exercices 2022 et 2023 illustrent le retour à une enveloppe plus contenue permettant ainsi de reconstituer les excédents en vue des investissements futurs.

- **Les dépenses d'équipement :**

Les dépenses d'équipement liés au programme d'investissement s'élèvent à 25 M€ auxquelles il convient d'ajouter 8,5 M€ de restes à réaliser (dépenses engagées au 31/12/2023 mais dont les paiements interviendront en 2024).

Répartition des dépenses d'investissement par fonction



Par secteur d'activité, les dépenses d'équipement 2023 ont concerné en priorité l'éducation pour 7 M€, et le sport (10 M€) en raison de grandes opérations sur ce secteur, telles que la réhabilitation du stade Mimoun et du stade Billancourt, le groupe scolaire Marie Marvingt, la végétalisation des cours d'écoles, mais aussi le démarrage de l'opération « Les Epinettes ».

Les dépenses dites d'administration générale s'élèvent à 4M€. Elles intègrent les frais relatifs au secteur informatique. Ce poste comprend également les charges courantes d'entretien et de maintenance du patrimoine de la Ville.

Le secteur de la santé et des actions sociales constitue un secteur prépondérant avec notamment l'ensemble des dépenses relatives aux établissements de la petite enfance.

Les dépenses liées à la culture atteignent 1,3 M€ en 2023.

- **Le remboursement du capital de la dette :**

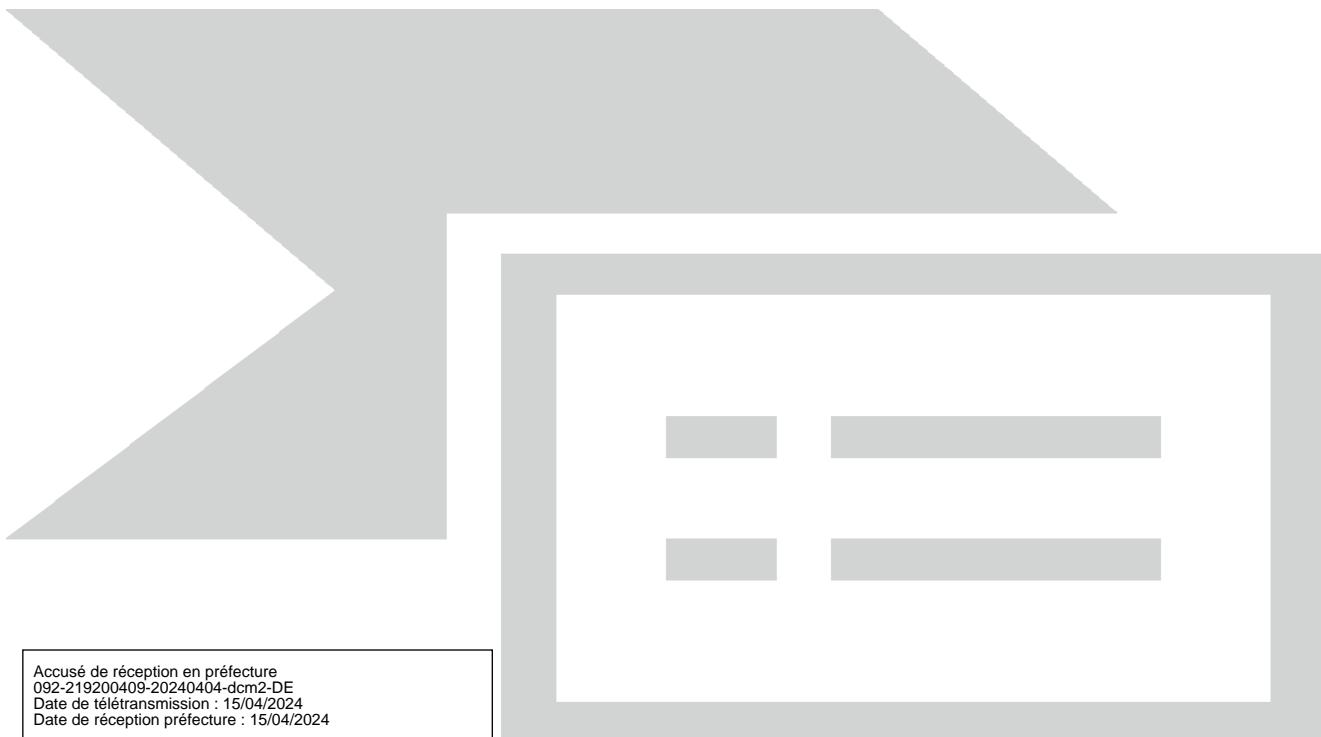
Les échéances en capital se sont élevées à 1,3M€ pour le remboursement des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20240404-dcm2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Le financement de l'investissement

En M€	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2023/ CFU 2022
Dotations et Fonds divers	10,5	6,3	-40 %
Excédent de fonctionnement capitalisé	15	0	-
Subventions reçues	4,7	2,8	-40 %
Emprunts et dettes assimilés	6,5	3,5	-46 %
Opération d'ordre de transfert entre section	15,7	14,5	-7,6 %
Opérations patrimoniales	0,9	0	-
Immobilisation en cours	0	0	-
Autres Immobilisations financières	0,1	0	-
Autres	0	0,1	-
TOTAL	53,4	27,2	-49 %

Le graphique ci-dessous présente la répartition du financement de l'investissement, son évolution, croisé à l'évolution sur la courbe des dépenses d'équipement.



- Les subventions :

Les subventions perçues pour le financement des investissements de la ville ont atteint un volume de 2,7 M€ en 2023, contre 4,7 M€ en 2022. Cette diminution s'explique par l'aboutissement des grands programmes tels que la cité des sports en 2021, et le groupe scolaire Marie Marvingt en 2022 qui ont bénéficié de financements importants l'année suivant leur livraison. L'exercice 2023 est un exercice de transition. Plusieurs dossiers de demandes de subventions ont été déposés en 2023, expliquant le montant des restes à réaliser sur ce chapitre de 6M€.

En 2023, les principaux financeurs ont été les suivants :

- Le Département des Hauts-de-Seine
 - La Région Ile-de-France
 - La Caisse d'Allocations Familiales
 - Le SIPERREC
-
- L'emprunt :

En 2023, la ville n'a pas souscrit de nouvel emprunt sur l'exercice. En revanche, pour combler le besoin de financement de la section d'investissement, la ville a encaissé le solde de l'emprunt souscrit en 2022 auprès du Crédit Agricole d'Ile de France pour un montant de 3,5M€.

- Les dotations et fonds divers :

Le FCTVA compense la TVA supportée par la ville sur certaines dépenses d'équipement. Le taux de compensation est égal à 16,404% du montant TTC de la dépense. Le produit est versé avec un décalage d'un exercice. La ville a perçu en 2023 une compensation de la TVA acquittée en 2023 sur les dépenses d'équipement 2022, pour un montant de 4,5M€, alors qu'il était de 8,6 M€, expliquant ainsi la baisse du chapitre des dotations et fonds divers.

La ville a également perçu 775K€ au titre de la taxe d'aménagement.

- Le produit des cessions :

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20240404-dcm2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Afin de limiter son recours à l'emprunt dans un contexte où les taux de financement restent élevés, la ville a fait le choix débloquer 50 % des parts sociales détenues auprès de la caisse d'épargne d'Île-de-France pour un montant de 5 M€.

- L'autofinancement :

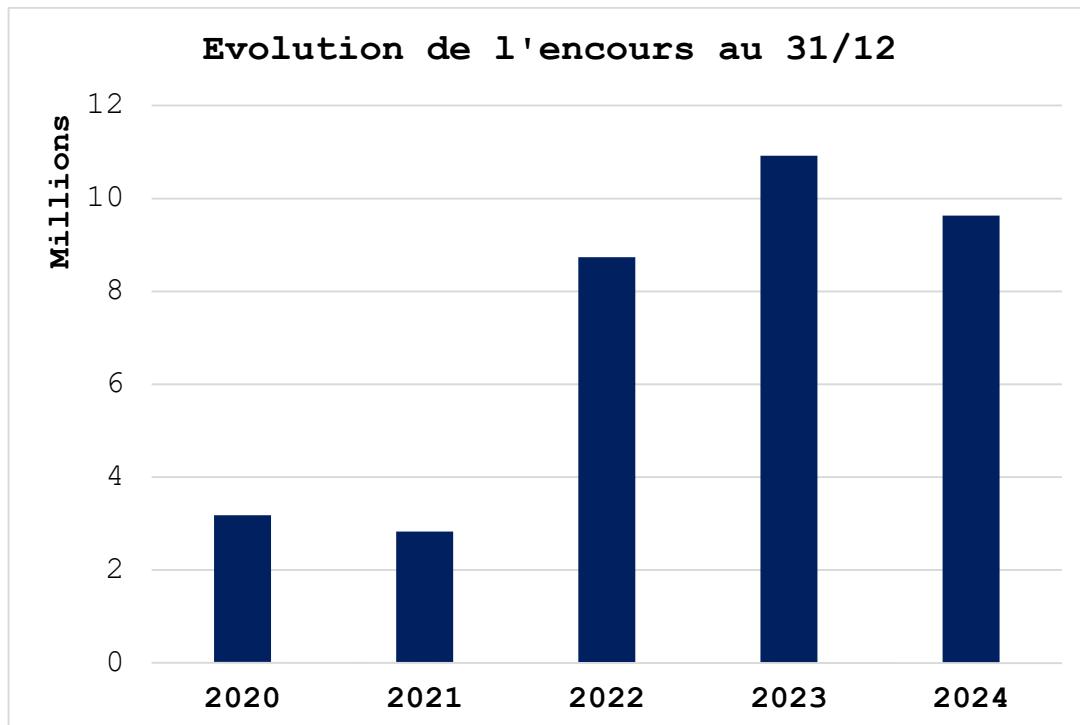
Sur l'exercice 2023, la ville a fait le choix de ne pas procéder à l'affectation définitive en investissement, d'une partie du résultat de fonctionnement, expliquant ainsi la baisse sur le compte des excédents de fonctionnement capitalisés. La ville a couvert le besoin de financement de la section d'investissement au travers des virements de section à section pour un montant de 14,7 M€.

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20240404-dcm2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

LA DETTE

L'encours de la dette est passé de 8,7 M€ au 31/12/2022 à 10,9 M€ au 31/12/2023.

Pour autant, la ville n'a souscrit aucun nouvel emprunt sur 2023. Elle a toutefois encaissé le solde de l'emprunt souscrit à un taux attractif en 2022 auprès du Crédit Agricole d'Ile-de-France pour un montant de 3,5M€. Pour rappel, sur les 10 M€ empruntés, 6,5 M€ avait encaissé en 2022.



La synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 921 555.15 €	0,92 %	8 ans et 4 mois	4 ans et 4 mois	5

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20240404-dcm2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Une dette simple

L'ensemble de l'encours est composé d'emprunts souscrits à taux fixe.

Taux performants

Le taux moyen des emprunts souscrits par la ville est en deçà des 1% soit 0,92%.

Une dette saine

Les emprunts présents dans l'encours sont classés 1A au regard de la charte de bonne conduite Gissler.

La capacité de désendettement

La ville affiche un délai de désendettement inférieur à 1 an. Pour comparaison, le délai de désendettement maximal est compris entre 11 et 13 ans et doit, pour préserver une situation saine, rester en deçà de 8 années.

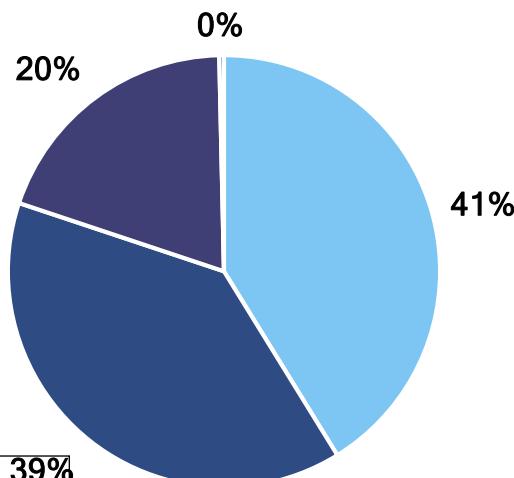
La dette par habitant

La ville maintient sa dette à 158€/habitant, soit un ratio largement inférieur à celui observé dans les communes de même strate où il atteint 1 330€/habitant.

L'endettement de la ville d'Issy-les-Moulineaux est significativement inférieur aux villes de même strate.

Une dette diversifiée :

Répartition de l'encours par prêteur



Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20240404-dcm2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

■ CREDIT MUTUEL ■ CREDIT AGRICOLE ■ CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ■ CAF